



Un clos de voirie dans la carrière Francon : Impacts pour le quartier Saint-Michel



Madame, Monsieur,

Il a été porté à notre attention que l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension souhaite implanter un clos de voirie dans le quartier Saint-Michel sur le site de la carrière Francon. Vivre Saint-Michel en santé (VSMS), table de concertation du quartier Saint-Michel, a informé les MicheloisEs, les partenaires du quartier ainsi que les institutions de l'existence de ce projet. Aujourd'hui, VSMS souhaite partager les conséquences d'un tel projet, notamment les impacts nuisibles sur la santé, la sécurité et l'environnement des habitantEs du quartier, ainsi que les impacts sur les projets portés par les citoyenNEs et les acteurs du milieu.

Nous partageons donc avec vous un document qui détaille les conséquences de l'implantation d'un clos de voirie dans la carrière Francon. Pour rédiger ce document, VSMS a interpellé le CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal pour étoffer les impacts sur la santé ainsi que l'organisme Tandem Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour apporter des données complémentaires sur la sécurité des déplacements.

À la lumière de ces informations, nous souhaitons que l'arrondissement puisse trouver un site alternatif ayant des impacts moindres sur la population du quartier Saint-Michel pour le projet de clos de voirie.

Cordialement,

Marjorie Villetranche

Présidente du Conseil d'administration

Vivre Saint-Michel en santé

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Est-de-
l'Île-de-Montréal

Québec



TABLE DES MATIÈRES

1. MISE EN CONTEXTE	1
2. LA SITUATION ACTUELLE	3
UN QUARTIER ENCLAVÉ	3
UN QUARTIER OÙ LES DÉPLACEMENTS SONT PEU SÉCURITAIRES	3
UN QUARTIER OÙ LE TRAFIC ROUTIER EST IMPORTANT	3
UN QUARTIER OÙ LE NIVEAU SONORE EST TRÈS ÉLEVÉ	4
3. LES IMPACTS D'UN CLOS DE VOIRIE	4
UNE AUGMENTATION DE L'ACTIVITÉ ROUTIÈRE	4
UNE DÉGRADATION DES CONDITIONS DE DÉPLACEMENTS	5
UNE POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE	5
UNE POLLUTION SONORE	6
UNE CONTAMINATION DES SOLS	6
4. LE CLOS DE VOIRIE ET LES PROJETS DU QUARTIER	8
5. CONCLUSION	10
ANNEXES	11
- Annexe 1 : Plan d'utilisation du sol et les générateurs de déplacements	11
- Annexe 2 : Localisation des accidents impliquant des piétons (2010-2014)	11

1. MISE EN CONTEXTE

L'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension souhaite implanter un clos de voirie sur le plateau 1 de la carrière Francon (entre la route de la 17^e Avenue descendant dans la carrière et l'avenue Joseph-Guibord), terrain de 40 000 m² (Figure 1). Ce projet implique l'arrivée et l'entreposage de nombreux équipements de l'arrondissement, dont une flotte de véhicules (camion, voiture et machines).



Figure 1. Vue aérienne de la carrière Francon
(Crédit : VSMS)

Le site ciblé est dans l'ancienne carrière Francon qui sert aujourd'hui principalement de dépôt des neiges usées. Cependant, les alentours de la carrière, notamment dans sa partie sud, sont des zones résidentielles : on y trouve notamment des habitations abritant des familles ainsi que le HLM André-Corneau, qui accueille des aînés (Figure 2). Dans la partie sud de la carrière, on note également la présence d'un centre d'exploitation de la compagnie Construction DJL. À cet endroit, l'entreprise procède à la transformation de produits d'asphalte et de bitume, ce qui génère déjà des nuisances tant sur le plan visuel que sur le plan du bruit et de la poussière.

Il est à noter que cette entreprise de produits bitumineux devrait être relocalisé, car elle ne cadre plus avec la vocation souhaitée du secteur selon le Programme particulier d’urbanisme (PPU) : secteur de la rue Jarry Est¹. En effet, le PPU vise à optimiser le développement des activités économiques du parc industriel Pie-IX, localisé à l’est de l’avenue Joseph-Guibord et au nord de la rue Jarry Est.



Figure 2. Les alentours du plateau 1 de la carrière Francon
 (Crédit : VSMS)

Le parc George-Vernot est également situé aux abords de la carrière, non loin du site pressenti pour le clos. Ce parc est un lieu de rassemblement des citoyenNES et de pratique sportive. Il accueille également l'ancienne piscine George-Vernot, pour laquelle un projet de transformation

¹, Arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. (2015, mai). *Programme particulier d’urbanisme : secteur de la rue Jarry est*. Récupéré de http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND_VSP_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PPU_JARRY_MAI_2015.PDF



en maison communautaire, porté par Vivre Saint-Michel en santé (VSMS), table de concertation du quartier Saint-Michel, est en cours de réalisation.

2. LA SITUATION ACTUELLE

UN QUARTIER ENCLAVÉ

Saint-Michel est un quartier fortement enclavé en raison de la présence sur son territoire des anciennes carrières Francon et Miron, ainsi que la traversée de grands axes routiers, tels que l'autoroute métropolitaine, les boulevards Saint-Michel et Pie-IX et la rue Jarry. Cet enclavement rend les déplacements difficiles et constitue un frein à la mobilité des citoyenNEs.

UN QUARTIER OÙ LES DÉPLACEMENTS SONT PEU SÉCURITAIRES

L'espace avoisinant le site potentiel du clos de voirie est dans un secteur important de déplacements dont le cœur se situe au croisement entre le boulevard Saint-Michel et la rue Jarry (Annexe 1). Il s'agit également d'un secteur où il y a un nombre important d'accidents impliquant des piétons, que ce soit à l'intersection Jarry/Saint-Michel (onze accidents entre 2010 et 2014) ou Jarry/Joseph-Guibord selon le Plan local de déplacements (PLD) de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (Annexe 2).

UN QUARTIER OÙ LE TRAFIC ROUTIER EST IMPORTANT

Saint-Michel est un quartier où circulent énormément de camions, à cause, notamment, des activités de dépôt des neiges usées de toute la ville de Montréal dans la carrière Francon. On compte près de 200 camions à l'heure qui transitent les jours de tempête de neige dans la carrière. De plus, le trafic de camions va encore augmenter dans le quartier avec l'implantation à l'automne 2019 de l'Association des producteurs maraîchers du Québec sur le boulevard Pie-IX (Pie IX/51^e Rue) (130 quais de déchargement prévus).



UN QUARTIER OÙ LE NIVEAU SONORE EST TRÈS ÉLEVÉ

Dans le secteur avoisinant le site potentiel du clos de voirie, les habitantEs subissent actuellement la pollution sonore des activités industrielles du secteur et de l'autoroute métropolitaine. Ainsi, il y a d'ores et déjà des zones exposées à des niveaux de bruit qui surpassent le seuil de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), selon une étude menée par la Direction de santé publique de Montréal en 2015². Or, une exposition à un niveau qui dépasse la norme que recommande l'OMS engendre les effets négatifs suivants pour la population : « le dérangement, la perturbation du sommeil et les maladies cardiovasculaires telles que l'hypertension, les accidents vasculaires cérébraux et les infarctus du myocarde. »³.

Le quartier Saint-Michel : un quartier sinistré au niveau environnemental

3. LES IMPACTS D'UN CLOS DE VOIRIE

UNE AUGMENTATION DE L'ACTIVITÉ ROUTIÈRE

L'installation d'un clos de voirie augmentera l'activité routière (voiture, camionnage) dans le secteur à proximité du site potentiel. L'activité routière est l'une des principales sources reconnues de production de bruits environnementaux et de pollution de l'air extérieur, qui entraînent des effets négatifs sur la santé et le bien-être⁴. De plus, dans le secteur résidentiel avoisinant le site potentiel⁵ se trouvent, en proportion significative, des populations considérées comme les plus

² Direction régionale de santé publique. (2015, mai). *L'exposition au bruit environnemental selon le statut socio-économique à Montréal*. Récupéré de https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/user_upload/Uploads/tx_asssmpublications/pdf/publications/Observateur-no4-Bruit_inegalites.pdf

³ Santé Montréal. (2018). Professionnels Dans Directrice Régionale de santé publique de Montréal. Récupéré de <https://santemontreal.qc.ca/en/professionnels/directrice-regionale-de-sante-publique-de-montreal/sujets-de-a-a-z/bruit-environnemental/information-generale/>

⁴ Direction régionale de santé publique (2017). *Plan d'action régional intégré de santé publique*. p.93

⁵ (1) 4 525 personnes le secteur de recensement qui est délimité par : Jarry, au sud ; Émile-Journault, au nord ; Boulevard Saint-Michel, à l'ouest ; la carrière Francon, à l'est.



vulnérables aux effets négatifs de l'exposition aux bruits environnementaux et à la pollution de l'air⁶: des personnes vivant dans un contexte de faible revenu (30 % de la population), des enfants de moins de 5 ans (8,1 % de la population) et des personnes de 65 ans et plus (14,6 % de la population)⁷. Ces personnes verront leur qualité de vie et leur santé dégradées par l'installation du clos de voirie.

UNE DÉGRADATION DES CONDITIONS DE DÉPLACEMENTS

En raison de l'augmentation du nombre de véhicules, de camions et de machines de grande taille, l'implantation d'un clos de voirie risque également de dégrader les conditions de déplacement alors que le quartier est enclavé et que les déplacements sont déjà difficiles. Cela porterait gravement atteinte à la sécurité des citoyenNEs.

De plus, l'arrondissement a manifesté la volonté d'améliorer les conditions de déplacements des piétons dans le secteur en réalisant une étude d'opportunité afin d'améliorer et de sécuriser les déplacements de piétons et cyclistes aux intersections le long du boulevard Crémazie, entre l'avenue Papineau et le boulevard Pie-IX. Il est évident qu'un projet de clos de voirie au nord du secteur étudié aurait des impacts sur le volume de circulation transitant par Crémazie. Il semble donc contradictoire pour l'arrondissement d'appuyer un projet de clos de voirie, qui irait à l'encontre de ses propres orientations.

UNE POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

L'augmentation du trafic de véhicules risque également d'engendrer une pollution atmosphérique qui est considérée comme cancérigène par l'OMS (surtout par l'émission de particules fines dans l'air)⁸. Ainsi, on dénombre 1500 décès par année sur l'île de Montréal qui sont reliés aux polluants atmosphériques. Selon la Direction régionale de santé publique de Montréal, une exposition à la

⁶ Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2015). *Programme national de santé publique*. p.45

⁷ Statistique Canada. (2016). *Recensement canadien*

⁸ Organisation mondiale de la santé. (2018). *Qualité de l'air ambiant et santé*. Récupéré de [https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/ambient-\(outdoor\)-air-quality-and-health](https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/ambient-(outdoor)-air-quality-and-health)



pollution atmosphérique engendre ou aggrave des symptômes et des hospitalisations pour problèmes respiratoires et cardiovasculaires, en particulier chez les personnes âgées. Il est souligné également que la pollution est associée, chez les enfants, au développement de l’asthme et à la bronchite infantile⁹.

De plus, il faut noter que les aînés du HLM André-Corneau ont un potager dans leur jardin et consomment ces légumes. L’arrivée du clos et ces conséquences en termes de pollution pourraient remettre en cause ces pratiques qui sont pourtant bénéfiques pour cette population.

UNE POLLUTION SONORE

À la pollution de l’air risque aussi de s’ajouter une pollution sonore du fait de l’augmentation du trafic de véhicules, ce qui va à l’encontre de la protection de la santé, du bien-être et de la qualité de vie des MicheloisES. Ceci est d’autant plus vrai que la population de ce secteur est déjà exposée à des niveaux de bruits élevés et qu’il s’agit de populations vulnérables. Le bruit généré par un clos de voirie (pollution sonore des allées et venues et des avertisseurs de recul) deviendrait donc une nouvelle source de stress pour cette population déjà affectée par ces nuisances sonores. L’augmentation du transport routier dans ce secteur peut également rendre vulnérables d’autres zones environnantes dont le niveau de bruit est présentement acceptable.

UNE CONTAMINATION DES SOLS

Enfin, l’implantation d’un clos de voirie sur le plateau 1 de la carrière Francon risque de contaminer les sols de la carrière à cause des activités municipales.

⁹ Direction régionale de santé publique (2017). *Plan d’action régional intégré de santé publique*. p.93

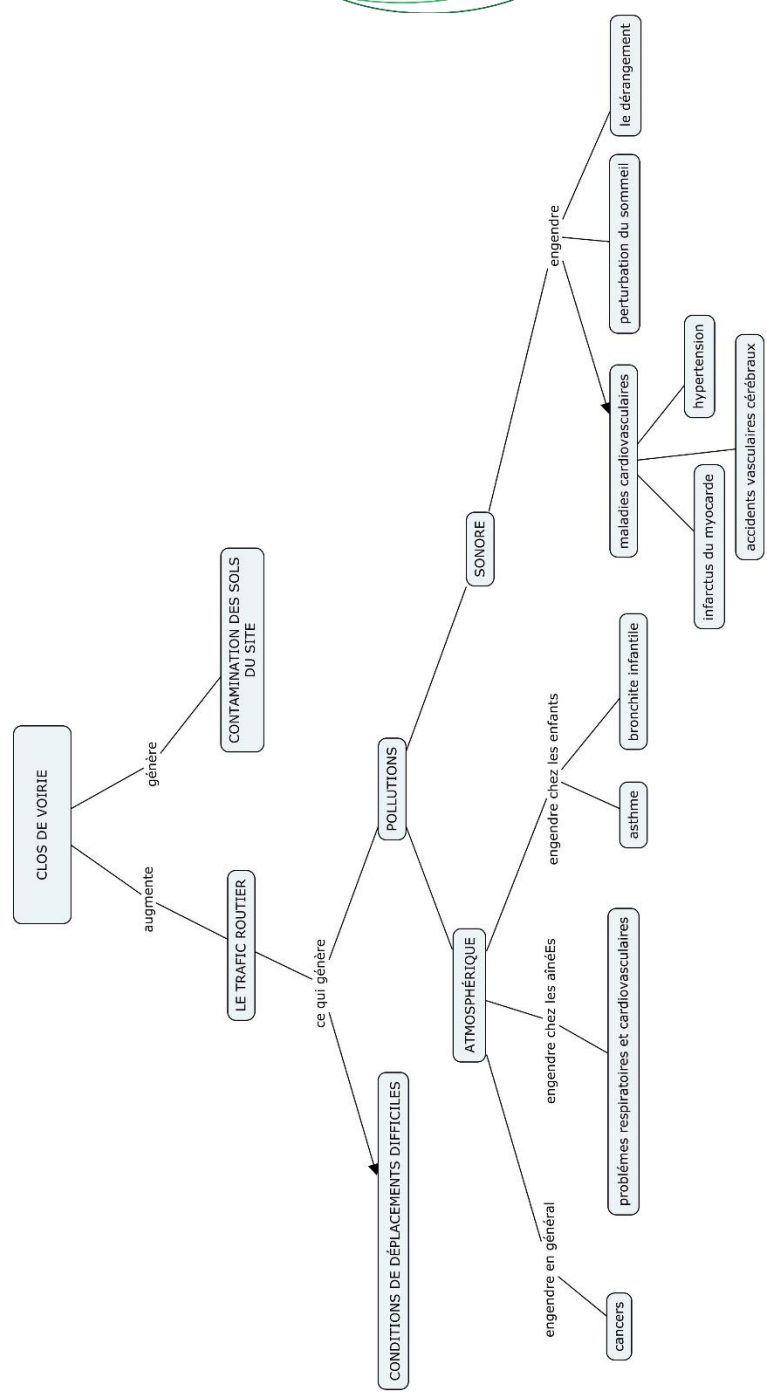


Figure 3. Carte conceptuelles des impacts d'un clos de voirie
 (Crédit : VSMS)



4. LE CLOS DE VOIRIE ET LES PROJETS DU QUARTIER

Depuis 2016, le quartier Saint-Michel s'est engagé dans une grande réflexion collective autour de la carrière Francon avec les citoyenNEs et les partenaires du quartier. Ce travail a conduit à la formulation de recommandations par les citoyenNEs lors du Forum citoyen du 21 octobre 2017, puis à la création d'un projet de réaménagement en mai 2018 (projet *Francon, cœur de notre quartier*).

Ce projet, porté par VSMS, vise à réaménager la totalité du site de la carrière et à créer un cœur de quartier au sein du territoire michelois morcelé. Pour cela, une passerelle, un lieu multiservice, des logements sociaux et communautaires et un marché 4 saisons seront installés dans la carrière Francon. La vision des citoyenNEs est donc aujourd'hui très claire et est en inadéquation avec l'implantation d'une infrastructure municipale comme un clos de voirie.

Le clos de voirie va à l'encontre de la vision des MicheloisEs pour le réaménagement de la carrière Francon

En plus d'être en discordance avec la vision des MicheloisEs, le projet de clos de voirie condamnerait également le projet de réaménagement, car :

- les logements envisagés sur les plateaux pourront être totalement remis en question, puisqu'une cohabitation entre des logements et un clos de voirie semble difficile,
- la passerelle prévue au niveau de la rue Robert donnerait sur le site du clos.

Le clos de voirie condamnerait le projet des citoyenNEs pour la carrière Francon



De plus, le projet de maison communautaire au parc George-Vernot pourrait également être affecté par le projet de clos de voirie. En effet, ce type d'infrastructure vise à accueillir des citoyenNEs qui pourraient ne pas vouloir se rendre au parc à cause de l'augmentation locale du trafic routier et des risques de déplacement non sécuritaire. Le projet de maison communautaire manquerait alors à sa mission en tant que lieu de rassemblement des citoyenNEs.

Enfin, ce projet de clos de voirie va à l'encontre de deux des quatre changements souhaités par les MicheloisEs dans le quartier pour les cinq prochaines années :

- changement 1 : Les MicheloisEs vivent dans des logements salubres, accessibles financièrement et dans un environnement vert,
- changement 2 : Les déplacements dans le quartier sont adaptés, accessibles, sécuritaires et écologiques.

Ces changements ont été nommés au cours de l'assemblée de quartier du 16 février 2019 dans le cadre de la démarche collective de planification stratégique du quartier Saint-Michel pour 2019-2024, démarche à laquelle l'arrondissement participe.

Le clos de voirie va à l'encontre des priorités du quartier Saint-Michel pour les 5 prochaines années

De plus, en ce qui concerne l'aspect du transport, la Ville de Montréal projette l'aménagement d'une voie cyclable sur Jarry entre Pie-IX et Saint-Michel, sur Jean-Rivard et la 17^e Avenue, entre Pie-IX et Jarry et même une piste cyclable qui traverse la carrière Francon au sud¹⁰. Une piste qui est très attendue dans un quartier aussi enclavé où seulement 6,5 % de la population utilisent le transport actif par rapport à 11,7 % à l'échelle de Montréal, selon les résultats du recensement

¹⁰ Ville de Montréal. (2018). *Réseau cyclable de Montréal, programmation 2018-2019*. Récupéré de http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/transports_fr/media/documents/plan_programmation_2018-2019_30_mai_2018.pdf



2016 de Statistique Canada. Il y a donc un grand retard à rattraper au niveau du développement du transport actif.

5. CONCLUSION

À travers ce document, VSMS souhaite informer les MicheloisEs, les partenaires du quartier ainsi que les institutions, des conséquences du projet d'implantation d'un clos de voirie dans la carrière Francon par l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. Ce projet aura des impacts nuisibles sur la santé, la sécurité et l'environnement des habitants du quartier et sur les projets portés par les acteurs du milieu et les citoyens. À la lumière de ces informations, nous souhaitons que l'arrondissement puisse trouver un site alternatif ayant des impacts moindres sur la population du quartier Saint-Michel pour le projet de clos de voirie.

Pour toute question ou renseignement additionnel concernant ce dossier, nous vous invitons à joindre Agnès Barthélémy, chargée de projet Carrière Francon au 514 955-4187, poste 235.



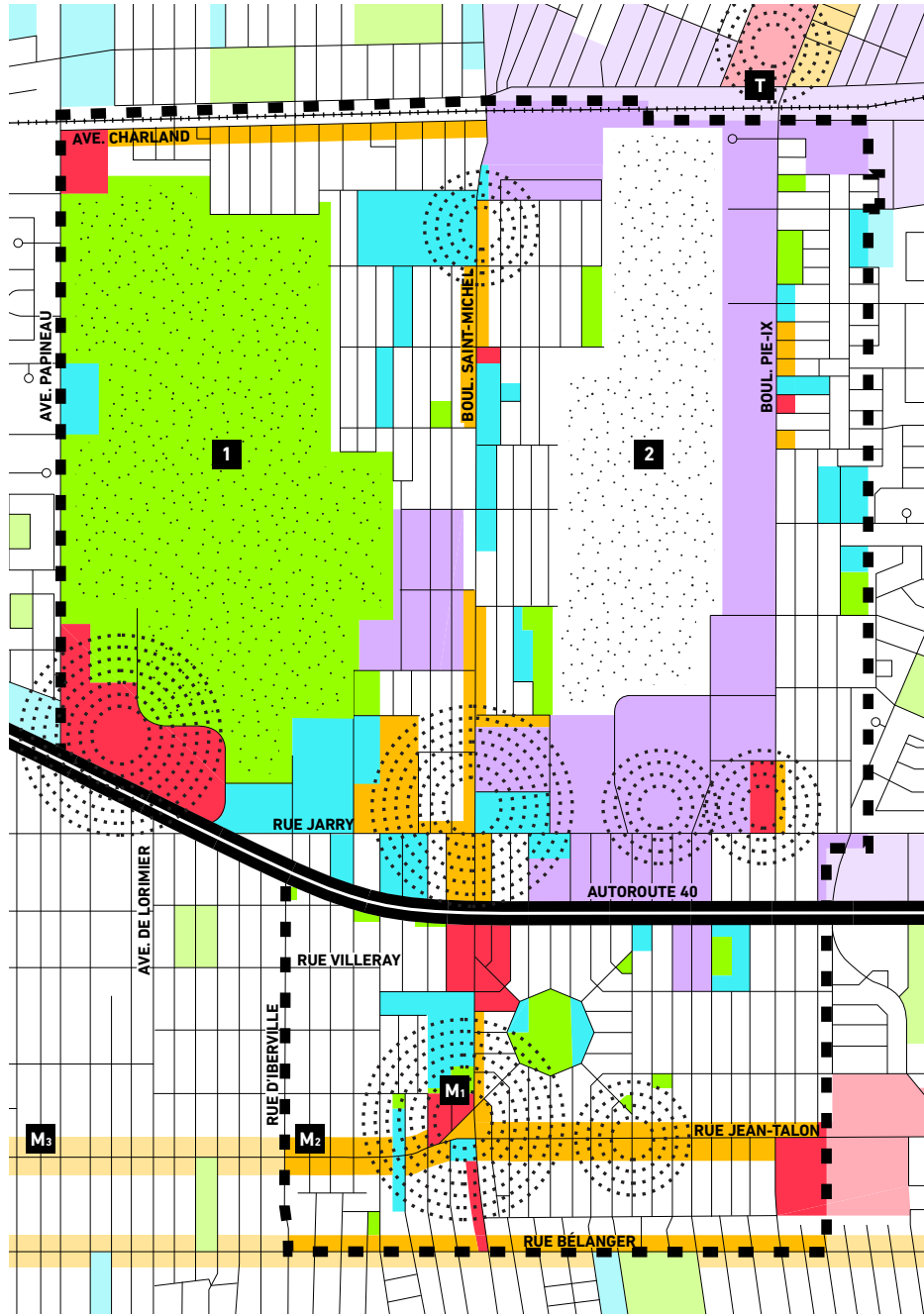
ANNEXES

- Annexe 1 : Plan d'utilisation du sol et les générateurs de déplacements

Source : Momentum. (2015). *Saint-Michel district Transportation plan*. Map 6

- Annexe 2 : Localisation des accidents impliquant des piétons (2010-2014)

Source : Arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. (2016, septembre). *Plan local de déplacements (PLD)*. Figure 4-21

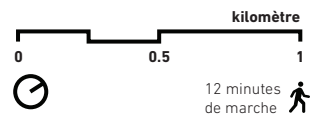


PLAN D'UTILISATION DU SOL ET LES GÉNÉRATEURS DE DÉPLACEMENTS

MAP 6

- 1** CESH
- 2** Carrière de Saint-Michel
- T** Gare Saint-Michel - Montréal-Nord
- M₁** Station Saint-Michel
- M₂** Station d'Iberville
- M₃** Station Fabre
- Saint-Michel

- Commercial
- Mixte (résidentiel + commercial)
- Institutionnel
- Industriel
- Parc et espace vert
- Générateur de déplacements



**Localisation des accidents impliquant
des piétons (2010-2014)**

Sources :
Limites administratives: CMM, décembre 2011
Routes: Géobase Montréal, 2015
Données projet: Statistique Canada, 2012
Profil du recensement: Recensement de 2011.
Cartographie : AECOM
Projet: 603/4659

Septembre 2016

Figure 4-21

--- Limite d'arrondissement
- - - Limite de district de l'arrondissement Villeray (blanc)
- - - Limite de secteur de recensement
— Route

Nombre d'accidents impliquant des piétons (2010-2014)

- 1 - 3
- 4 - 6
- 7 - 9
- 10 - 12

